Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 42 (1950)

Heft: 10

Artikel: Les fédérations syndicales suisses en 1949 : trente ans d'entraide

Autor: Keller, Willy

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384679

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N 10 - OCTOBRE 1950

42 me ANNÉE



Les fédérations syndicales suisses en 1949

Trente ans d'entraide

Par Willy Keller

1. Mouvement des membres

Nous avons toujours insisté sur les relations étroites qui existent entre la situation économique et l'évolution des effectifs des organisations syndicales. 1949 a été une période de tassement, de « retour à la normale ». Le nombre des ouvriers de fabriques a assez fortement diminué (de 35 000) par rapport à l'année précédente; parallèlement, on a enregistré une sensible aggravation du chômage:

	Nombre des ouvriers de fabriques	Nombre des chômeurs				
1946	$480\ 644$	4262				
1947	520 802	3473				
1948	531 303	2971				
1949	496 573	8059				

Mais si le nombre des chômeurs complets a plus que doublé au regard de 1948, il est cependant resté plusieurs fois inférieur aux chiffres de 1938 (52 590). Ce sont surtout les industries du textile, de l'habillement, de l'apprêtage, des machines et métaux et du bâtiment qui se sont ressenties du recul de l'activité. En outre, les difficultés d'exportation consécutives aux pénuries de devises ont contraint nombre d'entreprises de la métallurgie, de la chaussure, de l'horlogerie à réduire momentanément les horaires de travail. Cependant, l'effectif des travailleurs étrangers ayant été systématiquement réduit, le ralentissement de l'activité n'a pas eu des incidences trop fâcheuses sur le marché du travail. De 1948 à 1949, le nombre des ouvriers étrangers au bénéfice d'un permis de séjour provisoire est

tombé de 123 690 à 84 113. Parallèlement, une forte proportion des personnes qui n'exercent pas une activité économique en temps normal (ménagères, rentiers, etc.) ont cessé d'être occupées. Telles sont, en bref, les raisons pour lesquelles le chômage a pu être contenu dans des limites assez étroites.

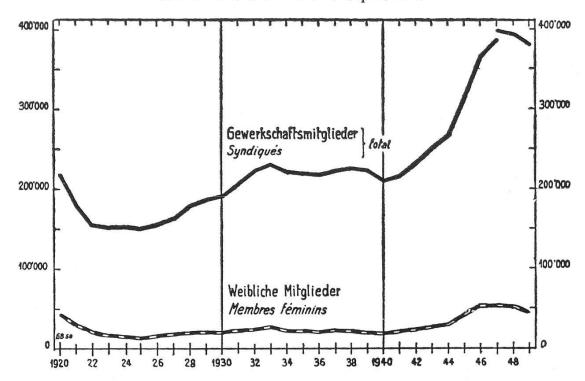
Ce recul de l'activité a été accompagné d'un fléchissement des effectifs syndicaux, lequel a été assez marqué dans les fédérations qui organisent les travailleurs des branches très sensibles aux fluctuations économiques. Notons, en passant, que la statistique des membres dressée pour 1949 englobe aussi les retraités des fédérations du personnel des P. T. T. et de la S. E. V. Les statistiques précédentes se limitaient aux pensionnés des fédérations des typographes, des lithographes et des services publics (V. P. O. D.). Il n'y a, en effet, aucune raison de ne pas tenir compte des retraités. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les membres qui exercent une activité:

n					-
'	13	hl	63	77	- 1

A la fin de	Nombre des fédérations	Nom Total	bre des membr Hommes	es Femmes	En pou des effectif Hommes	fs globaux	
1938	16	225 530	$203\ 343$	$22\ 187$	90	10	
1939	17	223 073	202 055	21 018	91	9	
1940	17	212 602	192 646	19 956	91	9	
1941	17	217 251	195 713	21538	90	10	
1942	17	$231\ 277$	207 993	$23\ 344$	90	10	
1943	16	250 204	$224\ 802$	$25\ 402$	90	10	
1944	15	267 606	238 480	29 126	89	11	
1945	15	312 935	272 642	$40\ 293$	87	13	
1946	16	367 119	315 530	51589	86	14	
1947	16	381 561	328 775	52 786	86	14	
		397 974*		_	-	-	
1948	15	376 436	325 640	50 796	87	13	
		393 391*	$342\ 595$	50 796	87	13	
1949	15	380 904*	334 985	45 919	88	12	

^{*} Y compris les retraités de toutes les fédérations.

1947 a marqué le point culminant de la rapide progression des effectifs enregistrée depuis 1939, en particulier dans les fédérations qui organisent les travailleurs des industries de l'exportation. Les deux dernières années sont caractérisées par un recul. De fin 1948 à fin 1949, le nombre global des membres (y compris les pensionnés) a fléchi de 393 391 à 380 904. La diminution est de 12 487 unités. Elle a été relativement moins forte chez les hommes que chez les femmes; en conséquence, la part des syndiqués masculins à l'effectif global est passée de 87 à 88%. A la fin de 1949, 45 919 femmes (12%) étaient membres de l'Union syndicale suisse.



Depuis 1947 (interruption de la courbe) les pensionnés sont compris dans la statistique

Tableau 2 Fédérations	Effectifs au 31 déc. 1949	Augmentation ou diminution par rapport à 1949 absolue en %	Participation en % aux effectifs globaux de l'U.S.S.
Métallurgistes et horlogers	102 239	-1371 - 1,3	26,8
Ouvriers du bois et du bâtiment	65 279	-6699 -9,3	17,1
Cheminots	56 696	839 1,5	14,9
Ouvriers du commerce, des transports			
et de l'alimentation	40 065	- 912 $-$ 2,2	10,5
Ouvriers du textile et de fabrique .	32 211	-3462 - 9,7	8,5
Personnel des services publics	31 135	379 1,2	8,1
Union P.T.T	15 356	543 3,7	4,0
Ouvriers du vêtement, du cuir			
et de l'équipement	$10\ 200$	-2345 $-18,7$	2,7
Typographes	9 218	88 1,0	2,4
Fonctionnaires postaux	5 083	272 5,7	1,3
Ouvriers relieurs et cartonniers	4 060	- 136 $-$ 3,2	1,1
Employés des douanes	3 310	59 1,8	0,9
Lithographes	$2\ 526$	68 2,8	0,7
Fonct. des téléphones et télégraphes	$2\ 512$	171 8,2	0,7
Tisserands de toile à bluter	1 014	19 1,9	0,3
Total	380 904	—12 487 — 3,2	100,0

Il est intéressant de noter que la plus puissante des organisations rattachées à l'Union syndicale, la F. O. M. H., compte cent fois plus de membres que la Fédération des tisserands de toile à bluter. Les

Mouvement des membres des fédérations syndicales suisses en 1949

Tableau 3 Fédérations	Situation	Augmen- tation par admissions	Diminu- tion par départs, démissions	Effectif au 31 déc.	Augment ou dimir		Hommes	Femmes	Part à l'effectif total	Nombre des
	31 déc. 1948	et mutations	exclusions, décès	1949	Absolue	Absolue En %			en %	sections
1. Ouvriers du bois et bâtiment	71 978	10 223	16 922	65 279	— 6 699	_ 9,3	64 770	509	17,1	78
2. Ouvr. du vêtement, du cuir	70 747	7 (07	4 000	10.000	0.045	70.7	(20(2 004	0.7	774
et de l'équipement	12 545	1 685	4 030	10 200	— 2 345	-18,7	6 296	3 904	2,7	114
3. Ouvr. relieurs et cartonniers	4 196	486	622	4 060	— 136	-3,2	1 775	2 285	1,1	27
4. Cheminots	55 857	$2\ 239^{1}$	$1\ 400^{1}$	56 696	839	1,5	55 856	840	14,9	326
5. Ouvriers du commerce, des				40.065	010		20 500	10.400	705	7.50
transports et de l'alimentat.	40 977	4 687	5 599	40 065	— 912	-2,2	29 583	10 482	10,5	158
6. Lithographes	2 458	190	122	2 526	68	2,8	2 526		0,7	13
7. Métallurgistes et horlogers.	103 610	9 116	10 487	102 239	— 1 371	- 1,3	93 519	8 720	26,8	105
8. Personnel des services publ.	30 756	2 558	1 879	31 135	379	1,2	28 893	2 242	8,1	186
9. Fonctionnaires postaux	4 811	496	224	5 083	272	5,7	4 119	964	1,3	44
10. Union P.T.T	14 813	1 101	558	15 356	543	3,7	15 341	15	4,0	56
11. Tisserands de toile à bluter 12. Fonctionnaires des télépho-	995	67	48	1 014	19	1,9	870	144	0,3	9
	2 341	266¹	951	2 512	192	8,2	762	1 750	0,7	32
nes et télégraphes	35 673	2 600	6 062	32 211	— 3 462	-9,7	18 542	13 669	8,5	142
13. Ouvr. du text. et de fabrique	9 130	459	371	9 218	88	1,0	8 823	395	2,4	31
14. Typographes	3 251	129	70	3 310	59	1,8	3 310		0,9	9
Total	393 391	36 002	48 489	380 904	—12 466		334 985	45 919	100,0	1330
Q			A. x							

¹ Approximatif.

six fédérations qui groupent plus de 30 000 membres totalisent ensemble 86% de l'effectif global. En 1949, les fédérations du secteur « services publics » ont enregistré des gains de 1,2 à 8,2 %, tandis que celles du secteur privé ont subi un recul; seuls les typographes, les lithographes et les tisserands de toile à bluter ont pu augmenter leurs effectifs. Dans les six autres fédérations de l'industrie privée, les pertes ont varié entre 1,3 et 18,7%. C'est pour la Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment que cette régression a été la plus marquée (6699 membres); elle est due avant tout au départ d'ouvriers saisonniers étrangers. La diminution a également été sensible dans les fédérations des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement (2345 membres ou 18,7%) et des ouvriers du textile et des fabriques (3462 membres ou 9,7%). Le chômage partiel a été assez considérable dans l'industrie de la chaussure; dans le textile et dans l'industrie chimique, le fléchissement de l'effectif des travailleurs occupés a oscillé entre 6 et 18%. Le ralentissement de l'activité dans l'horlogerie et les industries des machines et des métaux se solde pour la F. O. M. H. par une perte de 1371 membres.

Malgré les difficultés économiques, les fédérations sont néanmoins parvenues à recruter 36 002 membres, ce qui démontre bien que les organisations syndicales ont toujours la confiance des travailleurs. Quant au nombre des nouvelles sections, il compense approximativement celui des sections qui ont disparu. Si les sections ont passé de 1294 à 1300, ce résultat est dû avant tout à la décision d'englober

les pensionnés dans la statistique:

Tableau 4							
C			Nomb	re des me	mbres		Modification
Cantons		1939	1946	1947	1948	1949	par rapport à 1948
Berne		49 766	70 133	73 323	73 791	74 879	+1088
Zurich		46 978	70 016	72 340	70 676	71 467	+ 791
Bâle-Ville		13 517	31 534	$31\ 405$	31 120	31 160	+ 40
Vaud		12 368	27 827	29 409	29 261	$29\ 237$	24
Argovie	٠.	15 758	24 180	24784	24 147	23 925	- 222
Soleure		9 262	20 613	21 369	20 786	20 067	— 719
Genève		10 932	18 202	19 913	18 852	19 574	+ 722
Neuchâtel		12 995	16 499	17 131	17 412	17 849	+437
St-Gall		11 764	16 389	16 921	16 597	$17\ 362$	+ 765
Tessin		7 764	12 059	12 417	12 211	12 963	+752
Thurgovie		5 310	9 332	9 599	9 186	9 267	+ 81
Lucerne		$5\ 262$	8 468	8 175	8 051	8 546	+ 495
Schaffhouse .		3 035	6 833	7 2 3 0	7 148	6 880	— 268
Valais		2 262	5 552	6229	6407	6568	+ 161
Grisons		3 766	4 737	5 047	5 503	5 856	+ 353
Fribourg		1 626	5 690	5 987	5 540	5 094	— 446
Bâle-Campagne		1 161	3 327	3 667	3 773	3 5 1 9	254
Glaris		756	2 964	2 988	2 730	2 850	+ 120
Zoug	•	1 070	2 262	2445	$2\ 343$	2 607	+ 264

C		Nomb		Modification		
Cantons	1939	1946	1947	1948	1949	par rapport à 1948
Appenzell RhE	2 585	2 512	2 558	2 379	2 453	+ 74
Schwyz	1 061	1 437	1574	1521	1 357	— 164
Uri	504	1 391	1 294	$1\ 202$	$1\ 322$	+ 120
Obwald et Nidwald	65	321	311	258	238	- 20
Appenzell Rh.I	244	167	158	127	151	+ 24

La répartition des membres entre les cantons et les localités où l'on compte plus de 1500 syndiqués (tableaux 4 et 5) ne donne pas une image très nette des modifications qui sont intervenues en 1949; en effet, les pensionnés n'étaient pas inclus dans les chiffres des années précédentes; c'est ce qui explique pourquoi on note des gains dans les deux tiers des cantons et des pertes dans un tiers seulement. Presque partout, les modifications sont inférieures à 5% par rapport à 1948. Le nombre des localités où l'on compte plus de 1500 syndiqués a légèrement diminué: de 41 à 39. Schönenwerd et Uster ne figurent plus dans ce tableau, Schönenwerd parce qu'une partie des membres de la section locale ont été affectés à des sections de l'extérieur; pour ce qui est de la section d'Uster, elle a perdu une centaine de membres.

	120												
Ta	ıbleau 5	Nombre des membres											
	Localités				1939	1946	1947	1948	1949				
	Zurich .				30 301	44 231	45 307	44 578	44 925				
	Bâle				13 517	31 534	31 405	31 120	31 160				
	Berne .	•			19 067	24 882	26 157	26 599	27 810				
	Genève .				10 740	18 202	19 797	18 720	19 940				
	Lausanne				7 557	13 517	14 188	14 180	13 438				
	Bienne .				9 498	10 774	11 083	11 244	11 857				
	Winterthour				7 680	10 615	10 875	10 549	11 128				
	Chaux-de-Fon	ds,	La		6 584	7 739	7 986	8 076	8 096				
	Lucerne .				5 050	7 732	7 459	7 359	7 877				
	Saint-Gall		•		5 376	6 5 6 3	6 903	6 750	7 352				
	Olten .				3 322	5 919	6 074	6 062	6 754				
	Schaffhouse				2 889	6 646	7 042	6 860	6 5 9 3				
	Argovie .				3 926	6247	6 310	6 731	6 139				
	Soleure .				2 615	6 127	6 304	5 634	5 485				
	Neuchâtel				2 674	4 161	4 447	4 677	5 236				
	Thoune .				2 861	4 221	4 307	4 312	4 219				
	Lugano .				2 669	4 039	4 213	4 041	3 959				
	Fribourg				1 100	3 555	3 851	3 546	3 300				
	Yverdon .				1 143	3 309	3 426	3 351	3 266				
	Zofingue				1 304	3 469	3 557	3 517	3 246				
	Baden .				2 622	3 337	3 538	3 449	3 239				
	Coire .				2 315	2 410	2 530	2 883	3 152				
	Langenthal				1 736	2 852	3 029	2 939	2 893				
	Locle, Le				2 890	2 939	2 929	2 951	2 890				
	Vevey .				925	2 395	2 696	2 767	2 708				

			Nombres des membres								
Localités			1939	1946	1947	1948	1949				
Granges .			1 774	2 457	2 502	2 5 0 4	2 5 1 6				
Berthoud		•	1 211	2 489	2 595	2532	2 437				
Gerlafingen			723	1 436	1 798	2 025	2 087				
St-Imier .			1 861	1 989	1 971	1 962	2 013				
Zoug			1 038	1 652	1 793	1 723	2 007				
Arbon .			1 941	1 996	2 024	1 928	1 945				
Wädenswil			963	1 920	1 910	1 951	1877				
Delémont		•	857	1 629	1 723	1841	1874				
Lenzbourg			900	2 240	2 270	2 110	1860				
Interlaken			$1\ 203$	1 686	1 778	1 833	1 636				
Rorschach			1 325	1 633	1 629	1 576	1 602				
Montreux			1 031	1 563	1 707	1 663	1 543				
Horgen .			803	1 503	1 633	1 548	1 543				
Martigny			196	470	1 577	1 611	1 506				

Dans l'ensemble, le fléchissement de l'activité a momentanément freiné le mouvement ascensionnel des effectifs. En revanche, maintes fédérations ont mis un terme au noyautage communiste et consolidé leur position — et celle du syndicalisme libre dans son ensemble.

2. Les autres organisations de salariés

Union fédérative du personnel des administrations et entreprises de transports

		Nombre de	s membres1
		1948	1949
*	Fédération suisse des cheminots	55 857	56 696
*	Fédération suisse du personnel des services publics	30 756	31 135
*	Union P.T.T	14 813	15 356
*	Société suisse des fonctionnaires postaux	4 811	5 083
*	Association suisse des fonctionnaires des télégraphes		
	et téléphones	2 341	2 512
*	Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers		
	(groupe fabriques d'armes et de munitions)	1 300	1 300
: k	Fédération suisse des employés des douanes	3 251	3 310
	Fédération des fonctionnaires de l'administration		
	fédérale centrale	4 561	4 764
	Association suisse des fonctionnaires des douanes	1 020	1 039
	Société suisse des buralistes postaux	3 177	3 174
	Total	121 887	124 369
*	Organisations affiliées à l'U.S.S	113 129	115 392
	Organisations non affiliées à l'U.S.S	8 758	8 977

124 369 membres de l'Union fédérative ou 92% appartiennent également à l'Union syndicale suisse. Les trois fédérations qui ne

¹ Y compris les pensionnés

Effectifs des fédérations syndicales au 31 décembre 1949 d'après les cantons

Tableau 6 Cantons	Ouv. sur bois et du bâti- ment	Ouv. du vête- ment, du cuir et de l'équip.	Ouv. re- lieurs et car- ton- niers	Chemi- nots	Ouv. du comm., des transp. et de l'alim.	Litho- gra- phes	Métal- lurgistes et horlogers	Person- nel des services publics	Fonct. pos- taux	Union P.T.T.	Tisse- rands de toile à blu- ter	Fonct. des téléph. et télégr.	Ouv. du textile et de fabrique	Typo- gra- phes	Empl. des doua- nes	Total
Argovie	5 124 — — — — 116 3 014	1 058 — — 240 393	186 29 — 237	2 043 217 — 120 3 570	2 601 66 — 317 4 744	457 — — — 188	7 162 481 — 1 566 3 530	1 282 117 — 570 3 968	251 — — — 459	481 98 — — 1 181	 706 151 	32 — — — — —	2 679 739 — 590 7 894	569 — — — 1 148	— — — — 668	23 92 2 45 15 3 51 31 16
Berne	15 696 2 033 4 343 513 639	1 746 3 678 15 83	1 127 152 158 — 16	9 661 860 1 995 176 1 438	7 373 944 3 124 119 832	573 — 84 —	23 558 578 5 281 410 425	5 081 139 829 171 591	793 51 275 122 210	2 976 249 819 66 542		367 21 133 13 92		1 730 64 670 42 111	151 —	74 87 5 09 19 57 2 85 5 85
Lucerne Neuchâtel Nidwald et Obwald Schaffhouse Schwyz	861 1 584 — 1 010 805	80 142 — 240 16	83 105 — 47 —	2 439 1 450 51 186 344	622 1 384 — 573 55	100 — — 11	1 750 10 734 122 2 752	528 924 65 392 41	335 247 — 43	853 555 — 173		77 47 — 20	577 262 — 1 013 51	341 315 — 116 34		8 54 17 84 23 6 88 1 35
Soleure	2 423 2 224 3 860 1 315 59	1 284 222 300 602	49 107 175 71	3 689 3 610 3 694 1 279 795	811 1 387 1 036 849 47	81 13 —	8 966 3 762 1 067 2 720 421	386 1 254 1 131 583	113 342 198 72	513 1 036 590 249		50 69 88 58	1 537 2 642 13 1 171	246 469 216 179	— 582	20 06 17 36 12 96 9 26 1 32
Vaud	6 633 1 972 563 10 473	1 102 — — 1 297 699	577 — 941	5 512 1 241 462 9 003 2 861 ¹	3 089 174 73 8 747 1 098	169 — 850	6 989 2 756 785 16 421 3	1 471 68 45 11 143 356	593 32 — 947 —	1 493 248 79 3 155		108 33 — 469 669 ²	193 600 5 844 4	$\begin{bmatrix} 840 \\ 44 \\ - \\ 2080 \\ 4 \end{bmatrix}$	468 — — 97 —	29 23 6 56 2 60 71 46 5 71
Total * Y compris les sect							102 239			15 356 7.P.V. part			32 211 Sections d	1000 (230000000)		

² Sections des gradés et radio. Y compris les sections et groupes qui ne peuvent être classés par localités.

sont pas rattachées à l'U.S.S. groupent 8977 membres. L'effectif global de l'Union fédérative s'est accru de 2482 unités en 1949.

Fédération des sociétés suisses d'employés (F.S.E.)

	Nombre des 1948	s membres 1949
Société suisse des commerçants	50 217	51 441
Association suisse des contremaîtres	9 082	9 382
Union Helvetia	8 826	9 055
Association suisse des voyageurs de commerce «Hermes»	1 752	1258
Union suisse des artistes-musiciens	1437	1200
Société suisse des contremaîtres du bâtiment	1 100	1 205
Association suisse des techniciens-géomètres	402	419
Association suisse du personnel des drogueries «Droga Helvetica»	394	380
Total	73 210	74 340

L'évolution de la Fédération des sociétés suisses d'employés, avec laquelle l'Union syndicale entretient les meilleurs rapports, a été très régulière au cours des dernières années. En 1949, elle a réalisé un gain de 1130 membres.

		Nombre des membr		
		1948	1949	
Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux		48 217	$48\ 125$	
Association suisse des ouvriers et employés évangéliques		14 972	15 537	
Union suisse des syndicats autonomes		15 159	15 330	
	Total	78 348	78 992	

Les syndicats d'obédience catholique ont renouvelé leurs tentatives pour creuser une brèche dans les rangs des fédérations de l'Union syndicale suisse. A plusieurs reprises, ils ont exercé, mais en vain, des pressions sur les membres des syndicats libres de confession catholique pour les engager à démissionner. Ils ont même obtenu l'effet contraire parmi les cheminots. Le syndicat chrétien a perdu 90 membres. Du côté protestant, l'Association des ouvriers et employés évangéliques organise 15 000 membres appartenant aux professions les plus diverses, ce qui représente 4% des effectifs globaux de l'Union syndicale suisse. On peut vraiment se demander, étant donné la neutralité des Eglises protestantes en matière d'organisation professionnelle et sociale, si cette fédération a encore une raison d'être.

Pour ce qui a trait à l'Union suisse des syndicats autonomes, nous avons toujours mis en doute les chiffres qu'elle publie au sujet des effectifs. C'est probablement la raison pour laquelle elle a chargé une fiduciaire de procéder au recensement de ses membres! Depuis quelque temps, elle multiplie ses attaques contre la Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment; pour recruter de nouveaux mem-

bres, elle organise des concours analogues à ceux auxquels les vendeurs d'orviétans nous ont accoutumés. Il faut croire que la force d'attraction de cette fédération laisse bien à désirer! Même le système des « cotisations au rabais » ne paraît pas attirer grand monde. En 1949, le nombre des nouvelles recrues a été de 171 seulement. Depuis 1946, cette organisation multiplie les efforts pour crever le plafond de 15 500 membres, mais en vain. Nous reviendrons ultérieurement sur ces organisations.

Mentionnons encore l'existence de quelques associations neutres, dont le champ d'activité s'étend à l'ensemble du pays:

			Nombre de	s membre
			1948	1949
Société suisse des instituteurs			13 231	13 000
Union centrale du personnel des Etats et des communes			13 199	13 288
Association suisse des employés de banque	•	•	10 615	10 689
Fédération suisse des fonctionnaires de police			5 956	6 150
Association des employés de l'industrie des machines	et	de		
la branche électrotechnique	•	•	5 196	5 430
Association suisse des ouvriers boulangers et confiseurs			3 428	3 377
Union suisse du personnel de la boucherie			2 865	2 877
Association des chauffeurs et machinistes			1 740	1 719

3. Les prestations des institutions syndicales d'entraide de 1929 à 1949

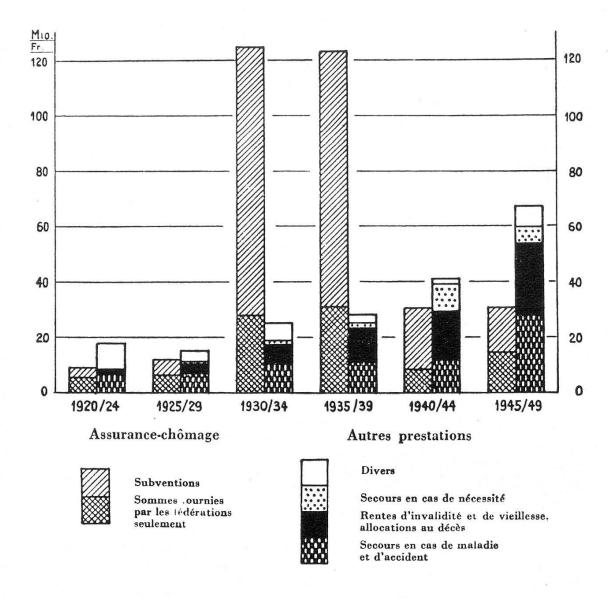
Les institutions d'entraide (de prévoyance et d'assurance) constituent l'épine dorsale du syndicalisme. Leur activité est si complexe que nous devons nous limiter ici à l'essentiel.

Nous avons réparti ces trente ans en six périodes quinquennales, ce qui permet d'illustrer mieux les relations de cause à effet entre l'évolution économique et les exigences posées aux institutions syndicales d'entraide:

Tableau 7

Prestations des institutions d'entraide réparties sur six périodes quinquennales (En milliers de francs)

		Secours d'as	Secours d'assurance-chômage					
	Total	Total	Sommes fournies par les fédérations seulement	autres que celles de l'assurance- chômage				
1920/24	27 278	9 293	5 695	17 985				
1925/29	27 551	12 026	6 447	15 525				
1930/34	150 770	125 615	27 905	25 155				
1935/39	151 972	123 404	30 985	28 567				
1940/44	71 836	30 808	8 822	41 028				
1945/49	98 189	30 917	14 202	67 273				
	527 596	332 063	94 056	195 533				



Tandis que les prestations autres que celles de l'assurance-chômage augmentent de manière assez régulière — plus ou moins parallèlement à l'accroissement des effectifs — les prestations de l'assurance-chômage reflètent très nettement les fluctuations économiques. Jusqu'en 1930, elles oscillent autour de 10 millions de francs. Elles atteignent et dépassent le décuple de cette somme au cours de la troisième et de la quatrième des périodes quinquennales (125 millions de francs de 1930 à 1934 et 123 millions de 1935 à 1939). Pendant la guerre et les années qui ont suivi, elles retombent à 30 millions de francs environ. Les subventions de la Confédération, des cantons et des communes sont comprises dans ces chiffres. Les fédérations ont contribué pour une somme de 94 millions (28,4%) aux 332 millions de francs que représentent les indemnités de chômage servies de 1920 à 1949 aux membres des caisses syndicales.

Quant aux prestations des autres institutions d'entraide, elles ont augmenté, comme nous l'avons dit, de manière régulière et indépen-

Prestations sociales des fédérations syndicales depuis 1920

(En francs)

Tableau 8	Secours de chômage	Secours pour maladie et accidents	Secours d'invalidité, de vieillesse, de prévoyance et de décès	Secours de nécessité	Allocations de voyage, déména- gement, vacances et timbres de voyage	Assistance judiciaire	Mouvements de salaires et actions syndicales, y compris les secours en cas de représailles	Dépenses d'éducation et formation professionnelle	Total
1920—1924	9 292 918	6 507 859	2 106 152	238 989	111 449	296 333	7 362 429	1 361 470¹	27 277 59
1925—1929	12 025 686	6 972 700	3 788 031	478 647	189 842	384 987	2 518 492	1192712^{1}	27 551 0
1930—1934	125 615 037	10 206 958	7 611 527	1 248 439	247 062	526 070	3 650 384	1664806^{1}	150 770 2
1935—1939	123 404 383	10 849 682	12 472 392	1 829 050	95 484	498 795	2 288 147	533 700	151 971 6
1940—1944	30 808 222	11 488 026	18 061 743	9 270 320	191 837	439 147	847 927	728 937	71 836 1
1945—1949	30 916 937	28 022 882	25 853 376	5 907 258	1 136 741	825 405	3 963 423	1 563 442	98 189 4
1938	21 876 938	2 135 988	2 687 420	406 033	10 307	99 512	253 399	144 958	27 614 5
1939	17 597 732	2 241 132	2 752 928	683 573	20 197	84 127	414 392	121 893	23 915 9
1940	8 539 960	2 159 413	3 128 175	1 350 327	33 806	76 768	110 221	88 498	15 487]
1941	5 105 949	1 938 193	3 352 865	1 558 846	20 687	78 014	179 290	127 133	12 360 9
1942	5 650 967	$2\ 159\ 028$	3 458 671	1 645 498	27 248	95 412	122 947	158 131	$13\ 317\ 9$
1943	4 350 271	2 337 447	3 512 313	2 153 916	30 767	90 139	192 333	$141\ 004$	12 808
1944	7 161 075	2 893 945	4 609 719	2 561 733	79 329	98 814	243 136	214 171	17 861 9
1945	7 581 704	3 589 519	4 959 098	1 860 522	138 618	104 240	389 579	238 465	18 861 ′
1946	5 133 011	3 757 677	5 036 157	991 601	197 348	126 858	1 064 183	$467\ 529$	16 774
1947	5 194 052	4 345 086	5 110 425	920 129	214 504	$174\ 600$	1 100 761	331 505	17 391
1948	3 259 382	6 891 446	5 293 182	1 097 903	306 513	204 545	605 194	$288\ 372$	17 946 3
1949	9 748 788	9 439 154	5 454 514	1 037 103	279 758	215 162	803 706	237 571	27 215
							1		

damment des hauts et des bas de l'économie. De la première à la dernière des périodes quinquennales considérées, les versements des caisses de maladie et d'accidents, d'invalidité, de vieillesse et de décès sont passés de 18 à 67 millions de francs.

Abstraction faite de l'assurance-chômage, on constate (tableau 8) que jusque vers 1934/1935, les indemnités pour maladie et accidents ont occupé le premier rang; elles absorbaient à elles seules plus du tiers des dépenses. Au cours des périodes quinquennales suivantes, les rentes de vieillesse et d'invalidité et les indemnités de décès supplantent les versements pour maladie et accidents. Les secours de nécessité, qui avaient très fortement augmenté pendant la guerre (9,2 millions de francs) sont retombés à 5,9 millions de francs pour la période 1945-1949; ce chiffre est encore nettement supérieur à celui de la période 1935-1939 (1,8 million).

Les tensions sociales qui ont suivi la première guerre mondiale ont eu pour corollaire une forte augmentation des dépenses exigées par les mouvements revendicatifs; elles ont absorbé 7,4 millions de francs au cours de la première des périodes quinquennales; en revanche, les indemnités pour maladie et accidents n'ont exigé que 6,5 millions. L'atténuation ultérieure de ces tensions et le développement des relations contractuelles (contrats collectifs et conventions) ont permis une forte compression de ces dépenses, qui n'ont plus dépassé depuis lors 4 millions par période quinquennale; pendant la dernière guerre, elles ont même été inférieures à 1 million. En ce qui concerne les dépenses d'éducation ouvrière et de formation professionnelle, une comparaison entre les trois premières et les trois dernières périodes n'a qu'une valeur relative; en effet, les chiffres des quinze dernières années comprennent aussi les frais de propagande. Malgré cela, le fait que ces dépenses ont passé de 0,5 à 1,5 million de francs en moyenne donne à entendre que l'éducation a été très fortement poussée. Les charges qu'implique l'assistance judiciaire ont presque doublé au cours des cinq dernières années par rapport aux périodes antérieures, ce qui démontre bien que la protection des travailleurs reste une absolue nécessité, malgré le développement réjouissant des contrats collectifs. Quant aux indemnités pour voyages et déménagements, elles ont pour ainsi dire perdu toute importance. En revanche, depuis quelques années, les fédérations mettent à la disposition de leurs membres des timbres de voyage à prix réduit et subventionnent le séjour des familles ouvrières dans les maisons de vacances; c'est ce qui explique pourquoi les dépenses qui figurent sous cette rubrique sont passées de 0,2 à 1,1 million de francs.

Nous n'examinerons pas ici la répartition de ces prestations entre les diverses fédérations. Disons simplement que les dépenses de cet ordre sont faibles dans les fédérations des P. T. T. et des douanes, le personnel de ces professions ayant d'autres institutions à sa dis-

position. Quant au développement des caisses d'assurance proprement dites, il varie assez fortement d'une fédération à l'autre. Pour ce qui est des dépenses, disons qu'elles varient avant tout selon les effectifs. Rappelons que les premières statistiques relatives aux prestations des institutions syndicales d'entraide remontent à 1905. Ces institutions n'ayant pris l'essor que l'on sait qu'à partir de 1919, nous nous abstiendrons de reproduire ici les chiffres antérieurs à cette date. Il n'en reste pas moins qu'elles avaient déjà atteint un degré de développement appréciable dans diverses branches, notamment dans les arts graphiques et dans les industries des machines et métaux. De 1905 à 1919, les indemnités de chômage servies par les fédérations de l'U. S. S. ont totalisé 2,84 millions de francs; les prestations des autres institutions d'entraide ont atteint 19,53 millions de francs.

4. Les prestations sociales en 1949

Tableau 9	1948	1949	Par 1948	t en % 1949
	Eu i	ranes	1940	1949
Secours de chômage	$3\ 259\ 382$	9 748 788	18,2	35,8
Secours de maladie et d'accidents, y com-				
pris les allocations d'accouchement .	6 891 446	9 439 154	38,5	34,7
Secours de vieillesse, de prévoyance et de				
décès	4 150 863	4 183 446	23,1	15,4
Secours pour invalidité	1 142 319	1 271 068	6,3	4,8
Secours de nécessité	1 097 903	1 037 103	6,1	3,8
Allocations de voyage, déménagement,				
vacances et timbres de voyage	306 513	279 758	1,7	1,0
Assistance judiciaire	204 545	215 162	1,1	0,8
Mouvements de salaires et autres actions				
(y compris les secours en cas de re-				
présailles)	605 194	803 706	3,4	2,9
Dépenses d'éducation (y compris forma-				
tion professionnelle)	288 372	237 571	1,6	0,8
Total	17 946 537	27 215 756	100,0	100,0

De 1948 à 1949, les prestations sociales des fédérations ont passé de 17,9 à 27,2 millions de francs, en progression de près de 10 millions de francs, ce qui est dû en premier lieu à l'aggravation du chômage. Ce sont avant tout les fédérations des ouvriers du bois et du bâtiment (3 millions), des ouvriers sur métaux et horlogers (2,4 millions) et des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation qui ont dû faire face à cette augmentation des prestations sociales. La caisse de chômage des tisserands de toile à bluter est la seule des caisses syndicales qui n'ait pas été dans l'obligation de servir des indemnités au cours des deux dernières années. Pour toutes les autres, le degré de charge a été nettement

plus élevé que celui des caisses publiques et paritaires. Sur les 25 millions de francs que totalisent les indemnités de chômage servies en 1949, 9,7 millions ou 38,9% ont été versées par les caisses des fédérations de l'Union syndicale (qui ne groupent qu'un tiers des travailleurs assurés).

De 1948 à 1949, les prestations des caisses syndicales d'assurance-maladie et accidents ont passé de 6,9 à 9,4 millions; cette augmentation reflète le rapide développement de cette branche de l'entraide syndicale et l'amélioration des prestations. De 1947 à 1948, ces dépenses s'étaient déjà accrues de 59% (avant tout ensuite de l'extension de la caisse de la F. O. B. B. — introduction de l'assurance obligatoire en Suisse romande). De 1948 à 1949, la progression a été de 37%; c'est avant tout une conséquence de la réorganisation de la caisse de maladie de la F. O, M. H., dont les prestations ont augmenté de 1,4 million de francs en 1949.

Dans les autres secteurs de l'entraide, on n'enregistre pas de modifications notables. Le tableau 9 renseigne sur l'importance relative des diverses institutions. De 1948 à 1949, les dépenses d'assurance-chômage ont passé de 18,2 à 35,8 des dépenses globales d'entraide. Les trois principales branches — assurance-chômage, assurance-maladie et accidents, caisse de décès, de vieillesse et invalidité — ont absorbé 90,7 des dépenses globales de 27,2 millions de francs.

Le tableau ci-dessous permet de suivre la répartition de ces dépenses entre les diverses fédérations:

Tableau 10	Secours de 1948	e chômage 1949	Autres prest	tations sociales 1949
		En f	rancs	
Ouvriers du bois et du bâtiment	2 387 012	$5\ 473\ 906$	4 109 848	4 682 650
Ouvriers du vêtement, du cuir				
et de l'équipement	33 251	136 384	97 229	56 826
Ouvriers relieurs et cartonniers.	7 941	52 228	427 750	377 004
Cheminots	16 814	50 691	1 595 461	1 908 798
Ouvriers du commerce, des				
transports et de l'alimentation	308 897	898 390	640 656	762 853
Lithographes	1 933	16 322	443 729	578 093
Métallurgistes et horlogers	411 368	2 845 520	4 820 150	6 122 646
Personnel des services publics .	45 805	71 442	302 205	347 461
Fonctionnaires postaux		- <u>- 1-1</u>	6 035	52 250
Union P.T.T		N e vos	65 926	147 492
Tisserands de toile à bluter			220	
Fonctionnaires des téléphones				
et télégraphes	-		1 105	12 516
Ouvriers du textile et de fabrique	37 675	174 371	159 023	242 437
Typographes	8 686	29 534	2 016 212	2 143 316
Employés des douanes		_	1 250	28 626
Total	3 259 382	9 748 788	14 687 155	17 466 968

Prestations sociales des fédérations syndicales en 1949

(En francs)

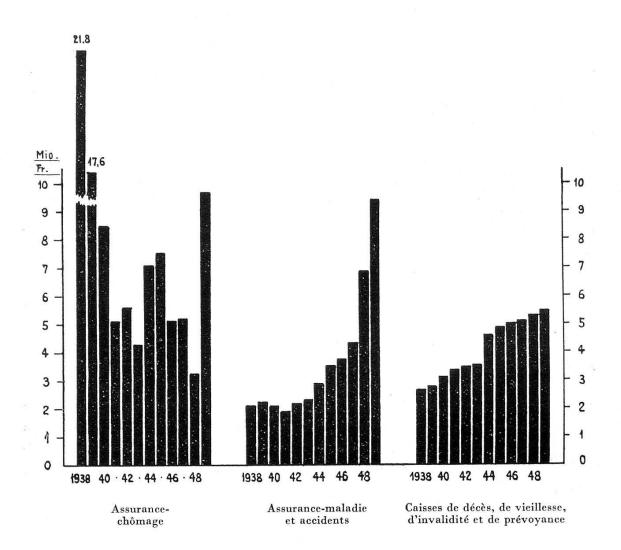
Tableau 11 Fédérations	Secours de chômage	Secours- maladie y compris les allocations d'accouche- ment	Secours pour accidents	Secours pour invalidité	Secours de vieillesse, de prévoyance et de décès	Secours de nécessité	Allocations de voyage, déménage- ment, va- c nces et timbres de voyage	Assis- tance judiciaire	Mouvements de salaires et actions syndicales, y compris les secours en cas de	Dépenses d'édu- cation et for- mation profes- sionelle	Total
<u> </u>			la di-	<u> </u>	l	!	7-3-		représailles		17
					200	00.000	7.405	0.4.550	704.060	£1 012	10 760 51
1. Ouvr. surboiset du bâtim.	5473 906	4 064 985	16 262	-	290 556	92 308	1 487	34 773	134 362	51 917	10 160 5
2. Ouvriers du vêtement, du							7.000	. =00	2 250	4.000	7000
cuir et de l'équipement.	136 384	9 448	-	. —	15 354	18 259	1 820	4 703	2 250	4 992	193 2
3. Ouvriers relieurs et car-	8 1					77 60			0.000		400.0
tonniers	52 228	274 139	6 615	53 831	8 780	11 792	8 305		9 368	4 174	429 2
4. Cheminots	50 691		84 750		1 362 896	26 141	60 396	51 565	311 836	11 214	1 959 4
5. Ouvr. du commerce, des			in Programme			Vi	The second secon				
transports et de l'alim	898 390		4 654		80 970		104 463		9 662	17 020	1 661 2
6. Lithographes	16 322	351 637	-	163 536	$14\ 287$	18 807	13 530	500	700	15 096	594 4
7. Métallurgistes et					x = =						
horlogers	2 845 520	3 252 908	73 294		2 036 116	671 258	32 939	15 965	34 895	$5\ 271^{1}$	8 968 1
8. Personnel des services			X			10			1		
publics	71 442	<u> </u>			176 900	23 708	2 632	50 538	80 305	13 378	418 9
9. Fonctionnaires postaux.					12 980		633	2968^{2}	31 030	4 639	52 2
0. Union P.T.T	_				26 650 ³	11 899	1 203	10 827	88 714	8 199	147 4
1. Tisser. de toile à bluter			وساله								
2. Fonctionnaires des											
téléphones et télégraphes		<u></u>			6 810		645	2	5 061		12 5
3. Ouvriers du textile et de		100	k 7.								
fabrique	174 371	5 900	8 118		76 307	62 593	3 749	5 403	72 957	7 410	416 8
4. Typographes	29 534	840 786	I I	1 053 701		30 750	46 438	1 170	1 370	94 261	2 172 8
15. Employés des douanes.		10 <u>10 </u>				5 542	1 518	370	21 196		28 6
Total	0.748.788	0 245 461	103 603	1 271 068	4 183 446	1 037 103	270 758	215 162	803 706	237 571	.27 215

L'éducation est organisée et financée par les sections.

² Avec l'A. S. F. T. T

³ Caisse de décès des employés des téléphones et télégraphes.

Les deux groupes « assurance-chômage » et « autres institutions d'entraide » figurent séparément au tableau 10. On constate que les fédérations du personnel des P. T. T. et des douanes n'ont pas de caisse de chômage, ces activités n'étant pas soumises à des influences saisonnières — ce qui est en revanche le cas dans les autres entreprises de transport. Le tableau 11 permet de suivre la répartition des dépenses entre les fédérations et les diverses institutions d'entraide. Le graphique ci-dessous illustre de manière frappante l'évolution des prestations dans les trois groupes principaux de 1938 à 1949:



5. Les prestations sociales des syndicats minoritaires

L'Association des ouvriers et employés évangéliques, la Fédération des syndicats chrétiens-nationaux et l'Union suisse des syndicats autonomes groupent ensemble un cinquième environ des membres de l'Union syndicale suisse. La « cotisation au rabais » est l'un de leurs principaux appâts. Les minoritaires s'ingénient à démontrer que les syndicats libres sont « trop chers ». Nous n'en voulons pour

preuve que ce passage du rapport d'activité de l'Union des syndicats autonomes: « Sans aucun doute, à l'heure où chacun est de nouveau obligé de retourner chaque centime avant de le dépenser, nos cotisations relativement modestes ont engagé nombre de travailleurs à préférer notre organisation à un syndicat beaucoup plus cher. » Pour 1949, ces « nombreux travailleurs » se limitent à 171! Evidemment, toutes les notions sont relatives. Tout dépend du point de vue

auquel on se place.

Mais dans toute institution d'entraide les prestations — les dépenses — doivent être adaptées aux recettes, c'est-à-dire aux cotisations ou primes perçues des membres. Les syndicats n'échappent pas à cette loi. L'ampleur et la qualité de leurs services sont commandées par les cotisations qu'ils exigent. Il est donc intéressant de faire une comparaison entre les prestations sociales des syndicats minoritaires « bon marché » et celles des fédérations syndicales libres réputées « chères ». A cet effet, nous avons divisé la somme des prestations sociales figurant dans les rapports annuels par le nombre des membres. Cette base de comparaison n'est pas parfaite; elle ne tient pas compte des différences de structure entre les diverses institutions, ou encore du fait que les prestations varient d'une classe d'assurance à l'autre, etc. Il faudrait aussi comparer entre elles les cotisations exigées par les diverses associations; mais nous manquons pour cela des données nécessaires. Il n'en reste pas moins que nos calculs, si incomplets qu'ils soient, donnent de très intéressantes indications et confirment la vérité du vieil adage: On n'a rien sans rien, ou encore: La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

Nous avons d'emblée laissé de côté l'assurance-chômage. En effet, elle obéit à des prescriptions fédérales — qui sont les mêmes pour toutes les caisses. Nos comparaisons portent sur les années 1948 et 1949, sauf pour la Fédération des chrétiens-nationaux (pour laquelle nous ne disposons encore que des chiffres de 1946/1947). Nous avons également complété les chiffres moyens relatifs à l'ensemble de l'Union syndicale par des données relatives à quatre fédérations de

structure différente:

	Membres	Total des prestations En francs	Prestations par membre Fr.
1948	393 391	14 687 155	37.33
1949	380 904	17 466 968	45.85
1948	71 978	4 109 848	57.09
1949	65 279	4 682 650	71.73
1948	103 610	$4\ 820\ 150$	46.52
1949	102 239	6 122 646	59.88
	1949 1948 1949 1948	1948 393 391 1949 380 904 1948 71 978 1949 65 279 1948 103 610	Membres des prestations En francs 1948 393 391 14 687 155 1949 380 904 17 466 968 1948 71 978 4 109 848 1949 65 279 4 682 650 1948 103 610 4 820 150

		Membres	Total des prestations En francs	Prestations par membre Fr.
Fédération des typographes	1948	9 130	2 016 212	220.83
	1949	9 218	2 143 316	232.51
Fédération des cheminots	1948	55 857	1 595 461	28.56
	1949	56 696	1 908 798	33.66
Fédération des syndicats				
chrétiens-nationaux	1946	44 720	169 696	3.80
	1947	47 245	91 638	1.94
Association des ouvriers et				
employés évangéliques	1948	14 972	222 583	14.96
	1949	15 537	190 757	12.27
Union suisse des syndicats autonomes	1948	15 159	21.388 *	1.41
	1949	15 330		-

^{*} Sans la caisse de maladie

Ces chiffres sont suffisamment éloquents; ils n'appellent pas de commentaires. Ils démontrent que la « cotisation au rabais » a pour corollaire une « entraide au rabais ». En 1949, la Correspondance syndicale a déjà dénoncé comme il convenait les prestations illusoires des syndicats autonomes (1 fr. 41 en 1948 sans l'assurancechômage et l'assurance-maladie). C'est probablement ce qui a engagé I'U. S. A. à supprimer dans son rapport pour 1949 (exception faite pour l'assurance-chômage et l'assurance-maladie) toute indication relative aux « prestations sociales ». A propos de l'assurance-maladie, le rapport note que « les recettes n'ont pas augmenté proportionnellement à l'extraordinaire accroissement des dépenses »; en conséquence, l'organisation a confié à la Krankenfürsorge Winterthur la gestion de cette institution fédérative et l'encaissement des cotisations. Cela revient à dire qu'elle a jeté par-dessus bord cette institution sociale parce qu'elle n'a pas le courage, ou la possibilité, d'exiger des cotisations appropriées et de rappeler à l'ordre les membres qui abusent de la solidarité. Parmi les « autres institutions d'entraide », le rapport de 1947 de l'Union des syndicats autonomes énumérait encore fièrement: la caisse de vieillesse, la caisse de décès, les secours de nécessité, l'assistance judiciaire, les secours en cas de grève, les allocations pour déménagements, les contributions à la formation professionnelle, les cours de vacances, les allocations de vacances, les allocations pour enfants, etc. Celui de 1949 se tait lamentablement. En revanche, il mentionne sous cette rubrique un relèvement des secours en cas de grève, mais ne donne plus aucune indication au sujet des prestations des « autres institutions d'entraide ». Le rapport relève que « la collecte pour l'œuvre d'entraide ouvrière » a rapporté 25 000 fr. en 1949 (19 000 fr. en 1947), « ce qui nous a mis en mesure d'accorder une aide supplémentaire à

ceux de nos membres qui sont tombés dans une situation précaire et de parer au plus pressé ». Il s'agit d'une collecte effectuée auprès des employeurs et au sein du Parti radical. On comprend dès lors que les syndicats autonomes « imitent de Conrart le silence prudent » au sujet de l'origine de ces sommes. Le rapport est tout aussi silencieux sur leur emploi. Il est pour le moins extraordinaire que les membres du rang n'exigent pas des éclaircissements.

On conviendra que, dans ces conditions, la décision d'« augmenter les secours versés en cas de grève » est pour le moins comique. Avec quel argent les payera-t-on? M. Fluckiger, ancien conseiller national et ancien secrétaire de l'U. S. A., n'a-t-il pas déclaré dernièrement que les caisses sont vides? N'a-t-il pas dénoncé la gabegie qui caractérise à son avis le ménage financier de cette organisation? Les promesses faites par l'U. S. A. pour appâter les travailleurs sont sans aucun rapport avec les prestations. Une cotisation mensuelle de l fr. 20 ne permet pas d'entretenir onze institutions d'entraide, à moins que l'on ne se contente de les voir figurer sur le papier. Et dire que la Confédération subventionne ce dilettantisme syndical!

En revanche, les institutions d'entraide de l'Association des ouvriers et employés protestants reposent sur des bases solides, encore que leurs prestations soient très sensiblement inférieures à celles des syndicats libres. Quant aux prestations des chrétiens-nationaux (5 fr. par membre et par an), elles sont sans rapport avec les exigences du catholicisme social.

Lorsque les prestations sociales sont quasi équivalantes à zéro, même la « cotisation au rabais » est trop chère; elle est presque entièrement absorbée par d'inutiles frais d'administration. Mais le bon sens populaire ne dit-il pas que le bon marché est toujours trop cher? En bref, le « bon marché » des cotisations des syndicats minoritaires est une fiction; il a pour corollaire d'illusoires prestations, des « prestations au rabais », qui ne contribuent en rien à la sécurité sociale des travailleurs.

L'assurance-accidents en Suisse

Comme on sait, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne, est une institution autonome, avec ses propres organes, soumise cependant à la haute surveillance du Conseil fédéral, mais entièrement distincte de l'administration fédérale. C'est encore une institution mutuelle obligatoire qui ne verse ni dividendes ni tantièmes. En vertu de la loi fédérale sur l'assurancemaladie et accidents du 13 juin 1911, sont assurés auprès d'elle tous les employés et ouvriers occupés dans des entreprises de chemins de fer, de bateaux à vapeur et de la poste, du bâtiment, des entreprises soumises à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques

et une série d'autres mentionnées dans la loi où le risque d'accident est avéré. Le Conseil fédéral a, d'autre part, le pouvoir de déclarer l'assurance obligatoire à de nouvelles entreprises. Tous les employés, ouvriers, apprentis, volontaires et stagiaires occupés dans ces entreprises sont assurés par conséquent aussi bien contre les risques d'accident professionnel que non professionnel. La prime pour le premier risque est à verser par l'employeur, celle pour le second par le travailleur. Les maladies professionnelles sont assimilées aux accidents et donnent droit aux mêmes prestations d'assurance. Ces prestations consistent en indemnités pour les soins médicaux et pharmaceutiques, pour le chômage (qui comporte 80% du salaire dont l'assuré se trouve privé, mais jusqu'à la limite de 26 fr. par jour), des rentes d'invalidité, des frais funéraires et des rentes de survivants.

Il s'agit là incontestablement d'une institution sociale qu'apprécient particulièrement les travailleurs. Il vaut donc la peine de jeter un rapide regard sur le rapport annuel et les comptes de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents pour l'année 1949, qui viennent de nous parvenir, ainsi que sur la publication quinquennale de la statistique des accidents sortie de presse récemment.

L'exercice 1949

Le rapport passe en revue les différents organes de la caisse, dont le conseil d'administration, composé de 40 personnes (parmi lesquelles des représentants de notre Union syndicale), de la direction, avec M. Ulrich Œrtli à la tête, des agences d'arrondissement et du personnel, qui comptait 978 employés au début de l'exercice et 955 à la fin, plusieurs pensionnés n'ayant pas été remplacés ensuite de la diminution du volume des affaires.

Le rapport mentionne l'ordonnance du 27 mai 1947, édictée par le Conseil fédéral, qui complète les mesures envisagées pour la prévention des accidents dans les travaux du bâtiment, particulièrement en ce qui concerne l'emploi d'échafaudages suspendus. Ensuite de l'inclusion de toute l'administration des télégraphes et téléphones dans l'assurance obligatoire, un contrat d'agence a été passé avec l'administration des P. T. T., dont l'innovation principale est de fusionner les agences en un seul service. Pour la première fois, la Suisse a reconnu que la législation française offrait des avantages équivalents à notre assurance des accidents non professionnels couverts chez notre voisine par l'assurance-maladie.

Un protocole ad hoc prévoit à ce propos « que tous les rentiers français de la Caisse nationale et les rentiers domiciliés en Suisse seront mis sur pied de complète égalité au point de vue des allocations de renchérissement », ce qui entraînera des dépenses supplémentaires, mais dans les limites supportables, dit le rapport.

L'accord concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans passé récemment à Paris entre les gouvernements intéressés compliquera, paraît-il, le travail administratif. Mais du moment que la clause prévoyant que la législation applicable au personnel navigant est celle du pays où se trouve le siège de l'entreprise, il y a compensation. D'ailleurs, même en ce qui concerne la complication, il ne saurait y avoir de monopole. L'essentiel est de sauvegarder les intérêts des travailleurs. Grâce à cette convention, ce sera fait aussi bien pour les bateliers rhénans de nationalité suisse que pour leurs collègues étrangers.

Des allocations de renchérissement ont été accordées à 9412 ren-

tiers de la caisse, pour un montant total de 3 127 900 fr. 55.

Le rapport signale que le nombre des entreprises soumises à l'assurance était de 58 133 pour 58 585 en 1948. Cette légère réduction est due à la radiation systématique de toutes les entreprises n'occupant plus de personnel depuis des années.

2307 conventions collectives ont été conclues avec des chefs d'entreprise pour prolonger l'assurance contre les accidents non profes-

sionnels au delà du terme légal.

126 recours ont été déposés contre la classification dans l'échelle des primes. Avec les 69 encore en suspens au début de l'exercice, cela faisait 195 cas à régler. 97 ont été rejetés, 4 admis partiellement et 2 en plein, 23 ont été classés par une nouvelle classification de la caisse. 69 cas sont encore pendants. Là encore, une certaine catégorie d'employeurs cherche à réduire le plus possible ses obligations. On voit que le succès de ce freinage n'est pas très grand, ce qui est dans l'intérêt des travailleurs intéressés à la rentabilité de la caisse, d'une part, mais davantage encore à la prévention des accidents dans les entreprises.

Bien que le risque pour les accidents professionnels ait plutôt tendance à baisser, le tarifs des primes dans cette branche n'a pas été modifié. Le rapporteur mentionne que la caisse n'a pas l'intention d'octroyer des réduction de primes à la légère. Nous en sommes heureux non seulement à cause des arguments techniques invoqués (réduction du taux de l'intérêt, ce qui signifie réduction du rendement des capitaux), mais parce qu'il serait encore possible d'ajuster plus équitablement les prestations au renchérissement général. Quant au nouveau tarif des primes de l'assurance des accidents non professionnels, il est entré en vigueur au début de l'exercice. Pour accélérer l'équilibre financier, le conseil d'administration décida en outre de supprimer l'exonération des primes pour les salaires payés en cas de maladie, vacances, jours fériés et autres interruptions de travail analogue. Une baisse du montant des primes s'est révélée dans l'assurance des accidents professionnels ensuite du repliement conjoncturel.

En vue de la protection et de la lutte contre la silicose, la Caisse nationale a pris 2185 décisions concernant l'aptitude à travailler dans les poussières de quartz. Dans 2019 cas, l'ouvrier a été reconnu

« apte », tandis que dans 166 cas, représentant le 7,6 %, il a été déclaré « inapte ». Les examens d'aptitude ont fait découvrir 88 nouveaux cas de silicose. Les mesures techniques pour combattre les poussières de quartz ont pu être développées de telle façon que la perforation avec injection d'eau est maintenant appliquée pour tous les travaux de tunnels et galeries exécutés dans des roches contenant plus de 10% de quartz. On peut donc espérer que le nombre des cas de silicose dus aux travaux de construction de tunnels et galeries diminuera fortement dès que les mineurs ayant un certain nombre d'année d'activité, et qui ont aspiré de grandes quantités de poussières en travaillant dans les anciennes conditions, n'exerceront plus leur métier. L'instrument utilisé jusqu'ici pour mesurer les poussières s'étant révélé insuffisant, la Caisse nationale a entrepris des études en vue de la construction d'un nouvel appareil de mesure des poussières, suivant les données du laboratoire fédéral d'essai des matériaux. Avec cet appareil, l'air pollué à examiner est aspiré au travers d'un papier filtre préalablement pesé ou — selon la méthode française — d'un filtre soluble, au moyen d'un appareil à air comprimé. La poussière captée sur le filtre est ensuite examinée par pesées ou analyses du dépôt de poussières. La Caisse nationale pourra probablement effectuer des mesures avec le nouvel appareil dans le courant de 1950.

Le nombre des accidents annoncés jusqu'à fin mars de l'année courante a été de 190 241, dont 120 547 professionnels et 69 694 non professionnels. Il faut y ajouter 98 389 accidents-bagatelles ayant nécessité quelques soins médicaux, mais pour lesquels aucune indemnité de chômage n'a été payée, dont 77 459 professionnels et 20 930 non professionnels. De ces accidents, 185 951 avaient été liquidés jusqu'à fin mars de l'année courante, ce qui représente le 97,7%.

Le nombre des procès en prestations d'assurance intentés devant les tribunaux cantonaux d'assurance s'est élevé à 509 (contre 476 en 1948 et 512 en 1947). Les accidents de l'exercice ont donné lieu à 66 procès, tandis que 443 se rapportaient à des accidents des années précédentes. Les procès ont été liquidés comme suit en première instance: 158 cas par transaction, 135 cas par désistement (de la Caisse nationale dans 14 cas et de la partie adverse dans 121 cas) et 230 par jugement. La Caisse nationale a obtenu entièrement gain de cause dans 150 cas, partiellement dans 59 cas, tandis que le jugement lui a donné tort dans 21 cas.

La Caisse nationale a interjeté 11 appels au Tribunal fédéral des assurances dans des litiges relevant de l'assurance obligatoire en cas d'accidents et la partie adverse 59. Les procès pendants devant ce tribunal ont été liquidés dans 2 cas par transaction, dans 9 par retrait du recours par la partie adverse et dans 59 cas par jugement. Celui-ci a été entièrement favorable à la Caisse nationale dans 47 cas et partiellement dans 6 cas, tandis que dans 6 autres cas le

tribunal n'a pas admis ses conclusions. Le conseil d'administration a exclu la violente provocation de l'assurance des accidents non professionnels.

Concernant le gain annuel assuré qui sert de base à la fixation de la rente, le Tribunal fédéral des assurances fit les observations suivantes: « Cette disposition doit être interprétée strictement. Il faut prendre en considération le salaire effectivement touché par le sinistré dans l'entreprise soumise à l'assurance. Il est indifférent que le gain de l'année précédant l'accident ait été réalisé non pas dans la véritable profession de l'assuré, mais seulement dans une activité acceptée à titre provisoire - notamment à la suite de la crise régnant dans la profession normale — et moins bien rétribuée. Aussi, le gain qui a été déterminant pour le tribunal n'est pas celui que l'assuré aurait gagné dans sa véritable profession de mécanicien d'automobile, mais celui qu'il avait effectivement touché comme ouvrier d'une filature. » A propos de névroses, la même instance s'est exprimée ainsi: « Il ne convient pas de faire supporter à la Caisse nationale les conséquences de telles aggravations. Dans de tels procès, le juge doit donc examiner uniquement si la décision de liquidation était fondée au moment où elle a été prise et si le montant de l'indemnité était convenable. Si l'on voulait se placer au moment où le jugement a été rendu, l'assuré aurait chaque fois la faculté d'augmenter son incapacité de travail en intentant un procès et d'obtenir ainsi une augmentation de l'indemnité. »

Le compte de l'assurance des accidents professionnels dans lequel les recettes figurent pour 519 176 485 fr. et les dépenses pour 516 737 375 fr. se solde par un excédent de 2 439 110 fr. Une partie de cet excédent, soit 485 933 fr., est attribuée au fonds de réserve; le reste, soit 1 953 177 fr., a été versé au fonds de compensation constitué en vertu de l'article 48 des statuts. Celui de l'assurance des accidents non professionnels accuse 210 616 955 fr. aux recettes et 209 103 271 fr. aux dépenses et laisse un excédent de recettes de 1 513 684 fr. Après un versement de 230 087 fr. au fonds de réserve, le solde est affecté au remboursement partiel de l'emprunt au fonds de réserve. La dette envers ce fonds est ainsi diminuée de 1 283 597 francs et réduite à 12 456 925 fr. Une somme de 505 004 011 fr. 95 a été versée par la caisse en prestations diverses au titre des accidents professionnels et 203 529 fr. 18 au titre des accidents non professionnels.

Sur 288 630 accidents survenus durant l'année 1949 jusqu'au 31 mars 1950, 332 ont été mortels au compte des accidents professionnels et 351 à celui des accidents non professionnels. Ces chiffres corroborent les constatations antérieures selon lesquelles le danger mortel d'accident est aussi grand hors de l'atelier qu'en dedans. Pour 120 215 autres accidents professionnels, il y eut 69 343 accidents non professionnels.

Il vaut d'ailleurs la peine de produire ce tableau fort suggestif: Nombre des accidents de l'année 1949 1

Cas de mort Autres cas Cas de mort Autres cas	9 604
T 10 202 44 10 211 2	9 604
La Chaux-de-Fonds 19 5 214 22 3 795	9 050
Berne	1 421
Bâle 29 11 725 33 6 427 1	8 214
Aarau 45 12 749 48 8 902 2	1 744
Lucerne 41 12 342 30 5 676 13	8 089
Zurich	3032
Winterthour	2 439
Saint-Gall	7 262
Entreprises en régie de la	
	9 386
Totaux 332 120 215 351 69 343 190	241
Accidents-bagatelles	389
Totaux généraux 332 197 674 351 90 273 28	3 630

Statistique des accidents

Cette publication quinquennale fournit d'utiles points de comparaison aussi bien en ce qui concerne la progression des effectifs assurés que des accidents ou de la fréquence des accidents. C'est ainsi que le nombre d'unités ouvrières a passé en chiffres ronds de 770 000 en 1943 à 965 000 en 1947. La progression étant constante, on peut estimer que le nombre d'unités ouvrières atteint ou dépasse même le million aujourd'hui. Quant à la somme des salaires assurés, elle a passé de 2 866 millions de francs à 4 879 millions. Cela fait par conséquent une augmentation de 25% en cinq ans pour les unités ouvrières, de 82,7% pour la somme des salaires assurés.

Hélas, il y a aussi augmentation constante des accidents indemnisés. Le tableau suivant en donne une image:

	As	ssurance		Assurance					
	des acciden	its professi	onnels	des accidents non professionnels					
Année	Accidents		ont	Accidents		nt			
	indemnisés	cas d	e mort	indemnisés	cas de	mort			
		absolu	en ⁰ / ₀₀ des acc.		absolu	en º/00 des acc.			
1943	110 640	346	3,1	42 145	246	5,8			
1944	104 737	357	3,4	41 699	233	5,6			
1945	$122\ 508$	408	3,3	47 440	258	5,4			
1946	$132\ 245$	410	3,1	53 079	242	4,6			
1947	137 691	387	2,8	$64\ 600$	326	5,0			
1943—1947	607 821	1 908	3,1	248 963	1 305	5,2			
1938 - 1942	430 703	1577	3,7	$183\ 580$	1165	6,3			
1933—1937	375 795	1274	3,4	$163\ 922$	1 083	6,6			
1928 - 1932	549 648	1 688	3,1	193 742	1 551	8,0			

¹ Ce tableau contient tous les accidents de l'année 1949 annoncés jusqu'au 31 mars 1950. D'après l'expérience, le total des accidents annoncés augmentera encore quelque peu à la suite de déclarations ultérieures.

Le chapitre consacré aux maladies professionnelles montre que sur 3460 cas survenus en 1945, 975 ont été reconnus comme exclusivement ou partiellement dus à l'action d'une substance dont la production ou l'emploi engendre certaines maladies graves, et 2485 ont été acceptés à titre bénévole en vertu d'une décision du conseil d'administration. Dans le premier cas, il s'agit de 329 intoxications chroniques, 288 maladies de la peau et 358 silicoses. C'est la silicose qui frappe le plus au titre des maladies professionnelles. Ce qui pose, note la publication, de graves problèmes pour le médecin et le technicien chargés de mesures préventives, mais aussi au statisticien chargé d'évaluer les charges. Dans le second cas, il s'agit de 53 intoxications chroniques, 649 maladies de la peau, 1778 lésions produites par le travail et 5 pneumoconioses.

En parcourant cette intéressante publication de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents on verra encore un tableau révélateur sur le pourcentage des accidents de la circulation, sur le total des accidents non professionnels. En 1937, c'était 32% pour 19% en 1945 (où la pénurie d'automobiles se faisait encore sentir) et 27% en 1947. Quant au pourcentage des morts dus à la circulation, il était de 42 en 1937 pour 26 en 1945 et 41 en 1947. On voit que les chiffres de 1937 sont déjà presque atteints

en 1947. Ils sont certainement dépassés aujourd'hui.

La complexité du système britannique des conventions collectives

Par Pierre Liniger

Lorsqu'on sait que le droit constitutionnel britannique ne comprend qu'un ensemble de règles reposant presque entièrement sur la coutume et l'usage, et qu'il en est de même du droit civil, on ne s'étonne pas d'apprendre que les conventions collectives (collective agreements) tiennent une place primordiale dans la réglementation des salaires et des conditions de travail en Grande-Bretagne.

Le 60% du total des travailleurs assurés de Grande-Bretagne se trouve aujourd'hui touché par les conventions collectives. On estime à un peu plus de vingt millions le nombre des travailleurs assurés. On voit donc clairement que le système de négociations collectives est le système préféré des Britanniques. On peut dire que ce développement, œuvre spontanée des organisations syndicales, atteste la puissance de celles-ci. L'évolution des conventions collectives est une partie de l'évolution générale des syndicats et des organisations d'employeurs. Les organisations syndicales et patronales commencèrent d'œuvrer sur le plan local avec des objectifs limités, puis peu à peu, par un long processus de fédération, on en arriva à une structure généralement plus simple.